

*Nom EHPAD*

*n° FINESS*

**Fiche-réflexe EHPAD « mon établissement se prépare à faire face au Covid-19 » (étape 1)**

**Votre tout premier réflexe en étape 1 :** Dans les 24h après réception et remplissage de la fiche, prendre contact avec votre référent « COVID-19 » en DD-ARS via ars-ddXX-alerte@ars.sante.fr et ars33-alerte@ars.sante.fr

# Fonctionnement : Repérage et aménagement des espaces dédiés au confinement

[ ] Fermer l’accès principal d’entrée/sortie du bâtiment de l’EHPAD ;

[ ] Définir la modalité architecturale retenue en espace d’isolement en prévision d’un ou de plusieurs covid 19 (phase 2) ;

[ ] Aménager dès à présent l’espace si disponible avec signalétiques et conduites à tenir (dont circuit non croisé) – à défaut préparer les arbres décisionnels.

# Fonctionnement : Logistique

[ ] Recenser et vérifier les **stocks** équipement de protection de personnels / chariot des stocks des urgences / dispositifs médicaux / fournisseurs dont prestataire « oxygène », DASRI … ;

[ ] Vérifier le chariot d’urgence sous la responsabilité » du médecin coordonnateur ;

[ ] Faire confirmer le maintien des prestations extérieures : linge, restauration…

# Fonctionnement : Expertise externe médicale

[ ] Recensement des professionnels de santé extérieurs (médecins traitants, kinés…) ;

[ ] S’assurer de la continuité des délivrances pharmaceutiques ;

[ ] Limiter l’accès à l’EHPAD aux intervenants extérieurs, tout en assurant la continuité des soins vitaux des résidents ;

[ ] Recourir aux outils numériques (téléconsultation, outil régional de coordination « PAACO-GLOBULE et messagerie sécurisée de santé (MSS) :

*⇨ Pour vous aider si nécessaire à vous équiper rapidement en SI, vous pouvez transmettre à l’opérateur e-santé régional, le GIP ESEA, à l’adresse email suivante**covid19@esea-na.fr* *ou par téléphone au****05 64 090 090****vos demandes en précisant l’outil numérique sollicité et les coordonnées du correspondant*

# Fonctionnement : Mode « veille active » déclenché

[ ] Activer le **plan bleu** ;

[ ] Mettre en œuvre le **Document Unique d’Evaluation des Risques** ;

[ ] Définir une **procédure de gestion de l’épisode COVID-19** ;

[ ] Actualiser le **plan de continuité de l’activité** (sur la base d’un absentéisme de 20% cf. MINSANTE 2020-24) ;

[ ] Désigner un **référent COVID-19 (interlocuteur de l’ARS)** ;

[ ] Recenser et réactiver les **coopérations renforcées entre établissements du territoire** (sanitaires, médico-sociaux, sociaux) et au sein de l’OG ;

[ ] Limiter les admissions ;

[ ] Interdiction des visites sauf dérogations restrictives

[ ] S’assurer que les dossiers administratifs des résidents soient à jour et complet (dont directives anticipées).

[ ] Redéfinir les **plans de soins** des résidents

# Fonctionnement : Information / communication

1. **Personnels**

[ ] Sensibiliser tout le personnel sur le Covid 19 au regard des évolutions des connaissances ;

[ ] Informer tout le personnel sur les modalités de contamination (contact / gouttelettes).

[ ] Former tout le personnel aux procédures du risque infectieux (mesures d’hygiène, mesures barrières, repérage des signes évocateurs Covid 19) et protocole à suivre si cas suspect/déclaré ;

[ ] Vérifier les signalétiques et les affichages Covid 19 au sein de l’EHPAD.

1. **Intervenants extérieurs dont prestataires**

[ ] Communication des modalités entrées/sorties de l’EHPAD.

1. **Familles**

[ ] Plan de communication sur interdiction des visites (sauf cas de dérogation)/mesures de protection et modalités de maintien des liens sociaux / familiaux à distance.

# Ressources humaines

[ ] Renforcer le personnel sur les actes essentiels identifiés auprès des résidents, renfort hygiène et nettoyage des locaux ;

[ ] Maintenir le dispositif des IDE de nuit - A défaut, anticiper des astreintes IDE (recrutement, mutualisation, coopération territoire) pour les soins palliatifs ;

[ ] Mobiliser un pool en cas de besoin ;

[ ] Demander appui sécurité civile et/ou à des agents de sécurité sanitaire / Ange Gardien

# Coopérations

Mobiliser les ressources du territoire :

[ ] SI / TLM EM

[ ] EM Soins palliatifs

[ ] Retex GEPP – EHPAD

[ ] CPIAS

# Hygiène : Renforcement des mesures

[ ] Mesures barrières renforcées dans tout l’établissement (parties privatives/ collectives – sans omettre les locaux de la logistique et des personnels) ;

[ ] Activer dès à présent une zone Sas à partir de l’entrée/sortie de service du personnel de l’EHPAD (en extérieur ou à défaut en intérieur avec marche en avant vers les vestiaires) ;

[ ] Mettre en place un dispositif temporaire pour les familles assurant le lavage des linges de leurs proches (recours interne, prestataire extérieur, ESAT, CHU…).

## VIGILANCE : Pas de retour du linge sale des résidents pour nettoyage par les familles si Covid 19.